Toulouse, le 21 mai 2025

A l'attention de M. Pierre Trautmann
Conseiller Métropolitain
Adjoint au Maire de Toulouse

Références : PT/CA/24 039096-c

Monsieur Trautmann,

Suite à la demande de moratoire sur les réseaux de chaleur à Toulouse, que les comités de quartiers et riverains vous avaient adressée, nous avons bien reçu votre réponse et vous en remercions. Cependant, celle-ci ne contient pas d'éléments rassurants pour les riverains concernant leur santé, ni d'informations nouvelles sur la gestion de la filière bois.

En ce qui concerne la santé, toutes les réponses de la mairie de Toulouse évoquent les particules fines PM10 et PM2.5, **mais il n'y a aucune information sur la gestion de l'émission des particules ultra-fines, les plus dangereuses car impossibles à filtrer**. Les particules ultra-fines (UFP), dont le diamètre est inférieur à 0,1 µm, peuvent pénétrer en profondeur dans les poumons et se diffuser dans le système circulatoire, provoquant une gamme étendue d'effets néfastes sur la santé. Ces particules sont associées à des réponses inflammatoires aiguës dans l'appareil respiratoire et le système cardiovasculaire, comme l'aggravation de l'asthme, une réduction de la variabilité de la fréquence cardiaque et des élévations transitoires de la pression artérielle, ainsi qu'à des effets à plus long terme incluant le développement de maladies cardiovasculaires, de maladies respiratoires chroniques, de cancers et de complications métaboliques. Les mécanismes impliquent l'activation de voies pro-inflammatoires, la génération de stress oxydatif et des dommages à l'ADN, illustrant ainsi la capacité des UFP à induire des effets toxiques tant immédiats que différés. Par ailleurs, l'exposition in utero aux UFP augmente le risque de faible poids à la naissance et peut affecter le développement neurologique, et les enfants de moins de cinq ans et les personnes âgées sont plus sensibles aux effets néfastes des UFP (Qi et al., 2024). Ceci souligne l'impact systémique et multidimensionnel de ces particules sur la santé humaine (Morawska et al., 2007 ; Sannolo et al., 2010 ; Ohlwein et al., 2019 ; Schraufnagel, 2020).

Nous ne comprenons pas comment la mairie de Toulouse peut ignorer ces effets sur la santé des citoyens. De plus, les propos de Monsieur Chollet, vice-président de Toulouse Métropole, lors de la table ronde organisée dans le cadre des Rencontres Internationales Air&Santé 2024, méritent d'être pris en compte : « Il faut accroître la connaissance sur les particules ultrafines… Il y a une ambiguïté

totale sur la biomasse ». **Nous demandons une prise en compte réelle de ces graves dangers pour la santé de la population toulousaine.**

En ce qui concerne la décarbonation et la filière bois, nous avons également quelques remarques montrant l'innocuité de ce choix énergétique.

Si le bois est une ressource renouvelable, son utilisation comme source de production de chaleur n'est pas neutre en carbone. Cette hypothèse repose sur le cycle du carbone, selon lequel à terme le carbone émis sera réabsorbé lors de la pousse des arbres. Or, c'est prendre le processus à l'envers ! Pour produire de la chaleur en 2025, nous allons brûler du bois qui a poussé en stockant du carbone pendant des dizaines d'années, donc nous larguons en 2025 un stock massif de carbone dans l'atmosphère, alors que c'est maintenant qu'il faut réduire les émissions de CO2. En continuant à brûler du bois pendant des années, ce surplus de CO2 sera effectivement à l'équilibre, mais à un niveau bien plus haut que si on évitait de brûler ce bois, **ce qui est incompatible avec les objectifs des accords de Paris sur le climat**. Brûler du bois est plus écologique seulement par rapport au charbon, au gaz ou au pétrole dont le CO2 émis n'est pas réabsorbé en quelques dizaines d'années. **Comparer le bois aux pires sources d'énergies en termes de bilan carbone n'en fait pas une source vertueuse en soi.**

Quant au pouvoir d'achat, vous semblez penser que ces questions n'entrent pas dans les préoccupations des riverains. Ce qui est loin d'être le cas. Vous n'êtes pas sans savoir que le coût de l'énergie produite avec du bois est plus variable que celui de la géothermie (référence : coût des énergies renouvelables en France, ADEME 2016). Or, ce coût est voué à augmenter à cause des épisodes de sécheresse et de feux de forêt qui deviennent plus fréquents, ainsi qu'avec la demande accrue sur cette ressource si de nombreux acteurs l'adoptent pour la production de chaleur. Si Toulouse souhaite réaliser des investissements dans des infrastructures qui doivent durer plusieurs dizaines d'années, **il serait judicieux de réaliser une étude sur l'évolution du coût des modes de production d'énergie. Or, cette étude n'a jamais été produite par Toulouse Métropole.**

Pour terminer sur une note positive, nous sommes heureux d'apprendre que Toulouse Métropole souhaite engager une démarche vertueuse de production d'énergie. **Dans ce cas, la performance thermique des bâtiments à raccorder et la géothermie doivent être envisagées de façon prioritaire.** Les différents rapports de prospection émettent un avis très favorable à la géothermie et indiquent un « potentiel important » à Toulouse (référence : Rapport BRGM 2005).

Vous aurez compris que les riverains toulousains restent très mobilisés sur les projets de réseaux de chaleur en cours et souhaitent être informés du déroulement des appels d'offres et des décisions prises par Toulouse Métropole sur les réseaux de chaleur.

Concernant la Cépière (RCU le Mirail), la fin de l'appel d'offres était prévue pour le 31 mars. Qu'en est-il des résultats que nous attendons avec impatience ?

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à nos réflexions et nos demandes, nous vous prions de croire, Monsieur Trautmann, à l'assurance de nos sincères salutations.

Collectif 4C, Comité de Quartier Fontaine Lestang, Comité de Quartier Pech-Arènes, Comité de Quartier Borderouge-Izards-TroisCocus, Association 7 Notre Quartier, Association Agir pour Amouroux, Association Agir pour Croix Daurade